

COUTUMIER

FÉDÉRATION DES
ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES BAPTISTES DE FRANCE

2019



Administratif

UN PEU D'HISTOIRE	3
NOS VALEURS	4
TEXTES FONDAMENTAUX.....	5
ALLIANCE FÉDÉRATIVE.....	5
CONFESSION DE FOI	6
SYMBOLE DES APÔTRES.....	11
PRINCIPES ECCLÉSIASTIQUES	12
NOS PARTENAIRES	17
ALLIANCE BAPTISTE MONDIALE.....	17
FÉDÉRATION BAPTISTE EUROPÉENNE	20
FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE.....	22
CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE	25

Fédération des Églises Évangéliques Baptistes de France

47, rue de Clichy 75009 PARIS

Tél. : +33 (0)1 53 20 15 40

contact@feebf.com

www.feebf.com

Président : Thierry Auguste

Vice-présidente : Nathalie Guillet

Secrétaire général : Marc Derœux

Assistante du secrétaire général : Rebecca Cuquemy

Coordinatrice du Siègè : Christine Kling

Président du département DE-MIB : Philippe Halliday

Président de la Commission des ministères : John Wilson

Présidente du Comité enfance-jeunesse : Suzanne Wilson

Coordinateur formation, développement, communication : Jean-Luc Gadreau

Réalisation maquette : Jean-Luc Gadreau

Imprimé par nos soins



UN PEU D'HISTOIRE



Le mouvement baptiste moderne plonge ses racines dans la branche dite “anabaptiste” de la Réforme du 16ème Siècle. C’est à Amsterdam, en 1609, que l’on fait mention de la première Église baptiste en tant que telle. En France, il faut attendre les années 1820 pour que ce mouvement s’installe, en particulier dans la région ouvrière du Nord. Dès 1911, une dizaine d’Églises constituées se regroupent alors en Fédération des Églises Évangéliques Baptistes du Nord de la France, qui rejoint en 1916 la Fédération Protestante de

France (FPF). En 1921, elle devient la Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes de France (FEEBF).

À cette même époque, l’engagement dans la vie sociale marque un tournant dans le baptisme français avec la création d’une société d’édition Je sers, lancée en 1927, devenue Croire Publications et une action sociale dynamique portée par l’hebdomadaire baptiste La Solidarité Sociale. Cette action engagée fait naître en 1945 l’ABEJ, Association Baptiste pour l’Entraide et la Jeunesse. Il faut attendre les années 1930 pour que se



structure dans la FEEBF une véritable stratégie financière pour l’implantation de nouvelles communautés. Basée sur la générosité organisée des Églises membres, cette dynamique clairement affichée au Congrès extraordinaire de novembre 1931 sera confiée à la Mission Intérieure Baptiste (MIB).

Acteur important du monde évangélique français dès les origines, notamment au travers de l’Alliance Évangélique, la FEEBF est naturellement et logiquement membre fondateur du Conseil National des Évangéliques de France (CNEF) en 2010, ayant été engagée au préalable dans son processus de “discussion” et de “construction”.

NOS VALEURS

Les baptistes plongent leurs racines dans les affirmations de la Réforme :

- **Sola Scriptura** : seules les Écritures font autorité pour la foi. La Bible est l'autorité suprême en matière de doctrine. Les 4 autres Solas découlent de celui-ci.
- **Soli Deo Gloria** : seul Dieu mérite notre reconnaissance absolue. Dieu est le seul qu'il faut adorer et prier.
- **Sola Gratia** : seule la grâce fait vivre. Le salut n'est pas le résultat de nos efforts ou de nos mérites mais s'obtient par la grâce seule.
- **Solus Christus** : seul le Christ nous conduit à Dieu. Jésus-Christ est le seul médiateur entre Dieu et nous.
- **Sola Fide** : seule la foi sauve. Le salut n'est pas donné par les sacrements ou la religion mais par la foi seule.



Une certaine culture fédérative liée à notre identité baptiste peut se décliner selon les particularités suivantes (à ne pas recevoir dans un ordre prioritaire, ni voir comme exhaustives) :

- un esprit d'ouverture réfléchi,
- une volonté de dialogue déterminée,
- un élan missionnaire affirmé et assumé,
- une expression charismatique diversifiée et affichée,
- un engagement responsable dans notre société,
- une implication revendiquée de tous dans la vie de l'Église,
- une préoccupation pour une formation équilibrée,
- un double positionnement assumé dans la FPF et dans le CNEF.

TEXTES FONDAMENTAUX

ALLIANCE FÉDÉRATIVE

CONTEXTES D'UTILISATION

En ouverture de tout événement fédératif, national ou régional, et en particulier, en ouverture du Congrès et de la Pastorale nationale

P = Président ; A = Assemblée

P : Rendons grâce à Dieu pour la Fédération de nos églises évangéliques baptistes de France.

A : Nous reconnaissons que le Seigneur nous a unis les uns aux autres en faisant de nous des frères et des sœurs en Christ qui s'aiment et veulent vivre ensemble une communion fraternelle bienveillante.

P : Faisons alliance pour répondre à l'appel de Dieu et le servir fidèlement en veillant à nos responsabilités les uns envers les autres.

A : Avec l'Église universelle, nous portons la mission que Dieu le Père nous confie de proclamer et vivre l'évangile de Jésus-Christ, comptant sur l'aide de son Saint Esprit qui nous remplit de force et de compassion pour l'humanité entière.

P : Cherchons d'abord le Royaume de Dieu.

A : Conscients de notre faiblesse et de notre vulnérabilité, nous nous soumettons les uns aux autres dans l'humilité. Par une écoute attentive, une exhortation mutuelle et une solidarité conséquente, nous voulons ainsi discerner les missions que le Seigneur nous confie.

P : Restons joyeux et sûrs de son amour.

A : Oui, nous croyons que Dieu est bon et qu'il pourvoit à tout ce dont nous avons besoin. Sa vie jaillit au milieu de nous au travers des dons, des ministères et de la générosité de tous, afin que nos instances, nos églises et nos projets fédératifs soient porteurs de vie.

P : Que le Seigneur nous vienne en aide.

A : Que le Seigneur bénisse notre alliance et qu'il la rende forte et visible.



CONFESSION DE FOI

DIEU



Nous adorons Dieu, lui seul, unique en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

Deut. 6:4 - Mt. 4:10 - 2 Cor. 13:13 - Jn. 4:24 ; 10:30 - Eph. 4:4 à 6

Créateur de toutes choses, il est saint, tout-puissant, amour, éternellement vivant.

Gen. 1:1 - Ex. 6:3 - Lévit. 19:2 - Jér. 10:10 - Ps. 24:8 - 1 Jn. 4:8 - Dan. 6:26b

Nous croyons que Dieu s'est révélé dans l'histoire, d'abord dans celle du peuple d'Israël, puis de manière définitive, en son Fils Jésus de Nazareth, le Christ annoncé par les prophètes.

Héb. 1:1-2 - Jn. 1:1 à 18 - Act. 3:18 à 24

C'est cette révélation que nous présentent les Saintes Ecritures.

LES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons que la Bible est divinement inspirée.

Ex. 24:12 - 2 Sam. 23:2 - 2 Tim. 3:16

Le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation des écrits qui la composent.

2 Sam. 23:2 - 2 Pi.1:21

Ces Saintes Ecritures sont, et elles seules, la Parole écrite de Dieu.

Gal. 1:6 à 8 - Ap. 22:18

Document de l'alliance entre Dieu et son peuple (Ancien Testament), entre Dieu et la communauté de tous ceux qui acceptent le salut offert en Christ (Nouveau Testament), cette Parole nous révèle la pensée de Dieu, sa volonté et son amour pour le monde.

Ex. 24:7-8 - 2 Sam. 7:23 - Rom. 3:2 - Jér.23:3 à 6 - Gal.3:26 à 29

Elle contient tout ce qui est nécessaire pour nous conduire à celui qui est notre salut, Jésus-Christ, et pour que nous mettions notre vie au service de Dieu.

Gal. 3:24 - Jn. 5:39 - Jn. 12:47-50 - Jn. 20:31 - 2 Rois 23:2-3 - 2 Tim. 3:16-17

Elle est la suprême référence pour éprouver toute croyance, toute tradition et toute pratique religieuse.

Act. 17:11

Elle détient son autorité de Dieu seul pour gouverner la vie du croyant et de l'Église.

Ap. 22:18 - 2 Thes. 2:15

L'HOMME, LA CHUTE ET SES CONSÉQUENCES



Nous croyons que Dieu a créé l'homme à son image. Il l'a créé libre, saint et jouissant de la communion avec lui-même.

Gen. 1:26 à 31

À l'instigation de Satan, le premier homme s'est séparé de Dieu par désobéissance consciente, perdant ainsi son état initial.

Gen. 3

Pour cet acte de désobéissance, le péché, avec pour conséquence la mort, est entré dans le monde.

Rom. 5:12

La nature pécheresse s'est étendue à tous les hommes.

Ps. 51:7

L'humanité entière, dans sa rupture avec Dieu, vit désormais sous la domination du mal et encourt le jugement de Dieu.

Ps. 53:4 - Rom. 3:9, 23 - 2 Thes. 1:8 à 10 - Ap. 20:15

JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu de toute éternité, est seul médiateur entre Dieu et les hommes.

Mc. 1:9 à 11 - Jn. 10:30 - Jn. 8:58 - Col. 1:15 à 17 - 1 Tim. 2:5 - Hébr. 4:14 à 16

Il est venu parmi les hommes, pleinement homme et pleinement Dieu, ses deux natures restant distinctes dans leur parfaite union en sa personne.

Jn. 1:1 à 18 - Hébr. 4:15

Il nous a instruits de tout ce qui est nécessaire à notre salut.

Jn. 14:6 - Jn. 17:8, 14, 26

Il nous a montré, par sa vie pure de tout péché et emplie de la puissance et de l'amour du Père, ce qu'est la vie sainte que Dieu veut pour nous.

Mt. 4:1 à 11 - Hébr. 4:15 - Mt. 5:48

Il a accompli l'œuvre de notre rédemption en donnant sa vie sur la croix, en sacrifice vivant et parfait, pour effacer nos péchés et nous réconcilier avec Dieu.

Es. 53:4-5 - Rom. 3:23-25 - Jn. 10:17-18 - Phil. 2:6 à 8 - Col. 1:19-20 - Act. 4:12



Ressuscité et éternellement vivant auprès du Père, dans sa gloire, il est le Seigneur.

Luc 24 - Mt. 28:20 - Phil. 2:9 à 11

LE SALUT

Nous croyons que, Dieu ayant accompli en Jésus-Christ ses promesses de salut, l'homme pécheur est appelé, sous l'action du Saint- Esprit, à se repentir de son péché, à se tourner vers Dieu, à accepter, par la foi, l'œuvre expiatoire de Jésus- Christ et à être uni à lui dans sa mort et sa résurrection.

Jn. 1:12-13 - Jn. 3:16 - Luc 13:1 à 5 - Jacq. 4:7 à 10

Act. 20:21 Rom. 5:1 à 11

Il reçoit ainsi, par la seule grâce de Dieu, le pardon de ses péchés.

Eph. 2:8

Justifié par la foi en Jésus-Christ, il vit désormais dans une relation juste avec Dieu, celle d'un enfant devant son Père. Il est né à une vie nouvelle et éternelle et entre dans le Royaume de Dieu.

Jn. 3:3, 5, 21 - Rom. 3:24 ; 4:24-25

La foi produit nécessairement les œuvres agréables à Dieu et une vie toujours plus conforme à sa volonté.

Jacq. 2:14 à 26 - 1 Pi. 2:11 à 17 - Mt. 7:17 à 21

LE SAINT-ESPRIT

Nous croyons que le Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité, rend vivante, bénéfique et efficace, dans le cœur de l'homme, la réalité du salut.

Ez. 37:14 - Zach. 4:6 - Jn. 3:5-6

Habitant ainsi le croyant, le Saint-Esprit le conduit à glorifier le Seigneur dans une vie de prière et de fidélité persévérante à la vérité de l'Écriture.

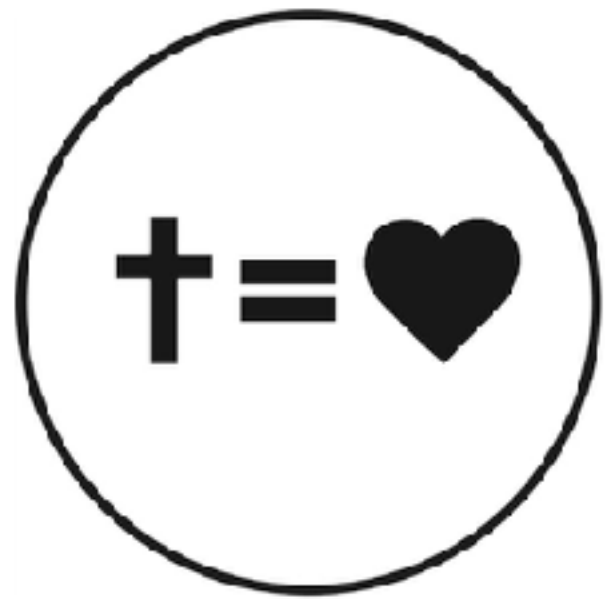
Rom. 5:5 ; 8:9, 14, 16 - 1 Cor. 3:16 - Rom. 8:26-27 - 1 Cor. 2:12-13 - 1 Jn. 2:27

Il est garant de son héritage éternel.

Eph. 1:13-14

Le Saint-Esprit fait porter du fruit aux croyants, leur permet de discerner la volonté de Dieu et leur donne les dons nécessaires à l'édification, au service de l'église et au témoignage dans le monde.

1 Cor. 12 - Rom. 12:6-8 - Gal. 5:22 - 1 Pi. 4:10



L'ÉGLISE

L'Église est le peuple que Dieu se donne par Jésus-Christ pour célébrer la gloire de sa grâce, pour proclamer la bonne nouvelle du salut et pour être son témoin parmi les hommes par ses œuvres de justice, de miséricorde et de réconciliation.

Es. 62:4-5 - Eph. 1:6, 12, 14 - Tite 2:14 - Mat. 5:13-16 - 1 Pi. 2:9-10

Nous croyons que Dieu a institué les ministères de la Parole dans le but de se faire connaître, d'appeler les hommes pécheurs à croire en Jésus-Christ, à entrer ainsi dans son peuple, et à croître dans la vie chrétienne.

Mt. 28:18 à 20 - 1 Pi. 2:9-10

LES ÉGLISES LOCALES

Nous croyons qu'une Église locale, constituée selon la Parole de Dieu, est une communauté de croyants baptisés sur profession de leur foi.

1 Cor. 12:27 - Act. 2:38-41

Représentation concrète et visible, là où elle est implantée, de l'Église universelle, corps de Christ, elle est indépendante de toute autorité autre que celle de Jésus-Christ.

Eph. 1:22

Cependant, elle ne peut vivre dans l'isolement : des liens fraternels l'unissent aux autres Églises dans la solidarité.

Tous les membres de l'Église locale, associés dans un engagement volontaire, mettent en œuvre, sous la conduite du Saint-Esprit et pour l'utilité commune, les dons qu'ils ont reçus.

1 Cor. 12:7 à 11 - Eph. 4:11 à 16 - Hébr. 10:24-25

Les Églises reconnaissent de même le service que Dieu confie à certains de leurs membres en vue d'exercer une charge particulière selon ce qu'enseigne le Nouveau Testament.

Act. 6:2 à 5; 13:1 - 1 Cor. 12:28 à 30

LE BAPTÊME



Nous croyons que, comme l'enseigne l'Écriture, le croyant est appelé à confesser publiquement sa foi par le baptême.

Mat. 28:19 - Act. 2:38 - Act. 8:36 à 39 - Act. 16:31 à 33

Le baptême manifeste de manière visible, la réalité de l'œuvre de salut de Dieu et de l'union du croyant à Jésus-Christ dans sa mort et sa résurrection.

Rom. 6:3 à 5 - Gal. 3:26-27 - Act. 8:38-39 - Col. 2:12 - 1 Pi. 3:21

Nous croyons que, selon le Nouveau Testament, le baptême est donné par immersion, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et est normalement suivi par l'admission dans une Église locale.

Mt. 28:19 - Act. 2:41



LA SAINTE CÈNE

Nous croyons que le Seigneur appelle ses disciples à partager le pain et à boire la coupe de la Sainte Cène en mémoire de lui, annonçant ainsi sa mort jusqu'à son retour.

Luc 22:14 à 20

Ce faisant, ils professent que, par leur communion avec le Christ vivant, ils forment un seul corps et sont unis les uns aux autres dans un même esprit.

1 Cor. 11:23 à 29 - 1 Cor. 10:16-17

LE RETOUR DE JÉSUS-CHRIST, NOTRE ESPERANCE

Nous croyons que le Seigneur Jésus-Christ reviendra du ciel comme il y est monté, pour le renouvellement de toutes choses et la pleine manifestation de l'œuvre du salut.

Dan. 7:13-14 - Act. 1:11 - Mt. 24:30-31 - Ap. 1:7-8

Tous les morts ressusciteront et chaque homme devra rendre compte à Dieu de sa vie. Ceux qui seront trouvés justes en Jésus-Christ iront à la vie éternelle et les autres à la punition éternelle.

Act. 24:15 - Mat. 25:31-46 - Rom. 2:5 ; 14:12 - 2 Cor.5:10 - Mt.13:47 à 50 - Jn.3:36

Dieu a promis un nouveau ciel et une nouvelle terre. Il habitera lui-même avec son peuple : c'est là ce que nous attendons.

2 Pi. 3:13 - Ap. 1:7-8



SYMBOLE DES APÔTRES

Depuis sa rédaction au début du 3e siècle, un texte de confession de foi a rassemblé l'ensemble des chrétiens. Avec eux, nous disons :

*Je crois en Dieu,
Le Père tout-puissant,
Créateur du ciel et de la terre.*

*Je crois en Jésus-Christ,
Son Fils unique, notre Seigneur,
Qui a été conçu du Saint-Esprit
Et qui est né de la vierge Marie.
Il a souffert sous Ponce-Pilate ;
Il a été crucifié ;
Il est mort ;
Il a été enseveli ;
Il est descendu au séjour des morts.
Le troisième jour,
il est ressuscité des morts ;*

*Il est monté au ciel ;
Il siège à la droite de Dieu, le Père
tout-puissant ;
De là il viendra pour juger les
vivants et les morts.*

Je crois en l'Esprit Saint.

*Je crois la sainte Eglise universelle,
La communion des saints,
La rémission des péchés,
La résurrection de la chair et la vie
éternelle.*

Amen.



PRINCIPES ECCLÉSIASTIQUES

Texte adopté par le Congrès de Boulogne-Billancourt, le 5 mai 1989

FORMATION ET CROISSANCE DES ÉGLISES LOCALES

Les apôtres, ou leurs compagnons d'œuvres, prêchèrent l'Évangile avec puissance, par le Saint-Esprit, et baptisèrent ceux qui acceptaient la Parole.

Mt. 28:19 - Act. 2:41 ; 8:12

C'est ainsi que furent fondées, en divers lieux, les premières Églises chrétiennes.

Act. 11:19-21 ; 14:1-7 - Act. 18:8-10 ; 19:1-5

Le nombre de disciples augmentant, les apôtres veillèrent à ce qu'ils grandissent ensemble dans la foi et le service.

Act. 2:47 ; 5:14 ; 6:7 - Act. 14:19-23

L'Église locale est, aujourd'hui encore, une communauté de croyants qui, ayant accepté le message de l'Évangile, ont été baptisés sur profession de leur foi, et sont associés pour vivre, dans la communion spirituelle et fraternelle, à la gloire de Dieu.

Rom. 12:5 - 1 Cor. 1:9 - 1 Jn. 1:5-8 - Eph. 3:21



LES MINISTÈRES DANS L'ÉGLISE

Une Église locale étant une assemblée de croyants qui ont reçu le Saint-Esprit à leur conversion, tous ses membres sont appelés au service de Dieu, tous sont responsables dans l'œuvre à accomplir avec Dieu.

Tous les membres n'ont cependant pas le même service (ou ministère). Chacun d'eux doit accomplir, dans l'Église, la tâche que Dieu lui confie.

Rom. 12:3-8 - 1 Cor. 12:27

Les divers ministères ont un seul but : la vie et la croissance de l'Église, dans l'amour et l'obéissance à Jésus-Christ. Ils ont une seule source : l'Esprit de Dieu. Ils restent soumis à la Parole de Dieu.

Les ministères ne créent pas un clergé ou une hiérarchie. Le sacerdoce est confié à tous les croyants.

L'Esprit distribue, dans leur diversité, les dons que Dieu accorde à ses enfants pour l'édification du Corps de Christ.

1 Cor. 12:4 ; 8:11 - Eph. 4:11-16

Les Églises se doivent d'être attentives aux besoins de leur temps, de reconnaître les dons reçus, de les employer pour l'utilité commune et de laisser le Saint-Esprit amener les croyants à de nouvelles manières d'agir ou de servir.

1 Cor. 12:7 - 1 Pi. 4:10-11



LES MINISTÈRES PARTICULIERS DANS L'ÉGLISE

La Bible appelant les chrétiens à servir Dieu et leur prochain, chacun a, pour cela, besoin d'être nourri et équipé. C'est pourquoi des ministères particuliers sont nécessaires.

Gal. 5:13 - Éph. 4:12

Vis-à-vis de ceux-ci, l'église, et ses membres, ont des responsabilités importantes :

- Les croyants doivent discerner l'appel de Dieu à un service particulier, et s'y préparer.
1 Cor. 7:17 ; 12:31 ; 14:1 - 1 Tim. 4:13-14

- L'Église doit aider ses membres à découvrir leurs dons et à entendre l'appel pour un service. Elle doit ensuite leur en faciliter l'exercice.

1 Tim. 3:10

Le Nouveau Testament donne peu d'indications sur la façon de mettre à part ceux qui exerceront un ministère particulier en son sein. Tout doit se faire avec ordre et sagesse, et dans la prière afin de discerner la volonté de Dieu.

Act. 13:1-3 ; 15:22-25 - 1 Cor. 14:40

La consécration à certains services peut être marquée par la prière et l'imposition des mains afin de souligner, dans cette mise à part, la communion de l'église et l'appel de la bénédiction divine.

2 Tim. 1:6



LES MINISTÈRES DE LA PAROLE

Selon le Nouveau Testament, la Parole de Dieu est annoncée par divers serviteurs : apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs-docteurs.

Éph. 4:11-12 - 1 Cor. 12:28-30

Dans les communautés fondées par les apôtres ou les évangélistes, le travail a été poursuivi au cours des siècles, sur les fondements ainsi posés, par des docteurs-pasteurs, également nommés évêques ou anciens.

Act. 14:21-23

Tous ces titres recouvrent généralement un même ministère : faire paître le troupeau et répandre la Parole de Dieu.

Act. 20:28 - 1 Pi. 5:2

Les pasteurs de nos Eglises locales, appelés par Dieu à son service, sont choisis par l'assemblée de l'Église.

Act. 14:23 ; 15:22

Ils doivent posséder les qualités requises, pour ce ministère, par le Nouveau Testament.

1 Tim. 3:1-6

Ils sont chargés de la prédication, de l'enseignement et de l'exhortation. Ils doivent veiller sur l'église comme devant en rendre compte, sans dominer sur elle, en étant eux-mêmes des modèles.

2 Tim. 4:2 - Hébr. 13:17 - 1 Tim. 4:12



Les pasteurs peuvent exercer leur ministère en collaboration avec ou plusieurs autres anciens, reconnus et établis dans leur charge par l'église, et qui doivent également répondre aux critères que donne le Nouveau Testament.

Tite 1:5 à 9

LE MINISTÈRE DIACONAL



Chaque Église est appelée à discerner les lieux de témoignage et de service appelant un ministère diaconal.

Celui-ci s'exerce surtout dans le domaine de l'entraide et de l'assistance, dans le domaine matériel, financier et administratif de l'Église. Les diacres peuvent aussi avoir part à la prédication et à l'enseignement.

Act. 6:1-6 - Act. 6:8-10 ; 8:5

Les diacres (hommes ou femmes), choisis par l'Église, doivent posséder les qualités spirituelles et morales énumérées par le Nouveau Testament.

Rom. 16:1-2 - 1 Tim. 3:8-13

LA VIE DE L'ÉGLISE

Les Églises baptistes sont séparées de l'Etat.

C'est donc la responsabilité de chaque Église locale d'assurer son fonctionnement, indépendamment de toute autorité extérieure.

Cependant, il faut prier pour ceux qui, dans l'État, exercent des responsabilités, les honorer, et se soumettre aux obligations légales qui ne sont pas contraires aux enseignements des Saintes Écritures.

Mt. 22:17-21 - Rom. 13:1-7 - 1 Pi. 2:13-17 - Act. 4:18-19

L'Église locale, consciente que l'Église est une réalité universelle dont Dieu seul connaît les dimensions par-delà les frontières des différentes familles confessionnelles, se doit de manifester autant que possible, là où elle se trouve, l'unité du Corps de Christ avec les autres chrétiens.

1 Cor. 1:2 ; 10:17

Cette unité, non organique, mais foi en un commun Seigneur, et donnée par Dieu, se manifeste dans la fidélité au Christ, et s'exprime par une collaboration fraternelle dans l'évangélisation et le service des hommes.

Jn. 17:20-26 - Éph. 4:1-6

DÉCISIONS DE L'ÉGLISE

L'Église locale, dans sa soumission à son chef Jésus-Christ, doit gérer elle-même ses propres affaires.

Éph. 1:22 - Col. 1:18 - 1 Thess. 4:11

Le conseil traite les affaires pour lesquelles l'Église l'a mandaté.

Mt. 18:15-17



Toute autre décision, proposé par le conseil ou en concertation avec lui, doit être prise par l'assemblée de l'Église, en veillant à sauvegarder sa communion.

Act. 6:5 ; 15:22

ENTRÉE DANS L'ÉGLISE

Peut devenir membre de l'Église locale, tout croyant baptisé qui en fait la demande. S'il vient d'une autre église, une lettre de transfert le recommandant est la bienvenue.

Rom. 16:1-2 - 2 Cor. 8:18

En l'absence d'une telle lettre, la personne est invitée à confesser publiquement sa foi et à manifester sa volonté d'engagement dans l'Église.

CULTE

En mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, le dimanche, premier jour de la semaine, est considéré comme le jour du Seigneur.

Mt. 28:1-7 - Jn. 20:1

Tout chrétien est appelé à le mettre à part en vue de l'adoration et de l'édification communautaires.

Ex. 20:8-11 - Act. 20:7

Ce jour annonce le repos éternel dans lequel Dieu fera entrer son peuple.

Héb. 4:1, 9-10

RESPONSABILITÉS COMMUNAUTAIRES

Chaque membre doit avoir le souci des autres et celui d'une vie réellement communautaire, tant au sein de son Église locale que dans la famille des Églises, postes et oeuvres réunis dans la Fédération.

Rom. 12:9-18 - Gal. 6:2 - 1 Cor. 12:24-26

En particulier, chacun doit avoir conscience de sa participation au soutien communautaire des serviteurs que l'Église a choisis.

1 Thess. 5:12-13 - 1 Tim. 5:17 - Héb. 13:17

Chacun est appelé à apporter au Seigneur une part de ses biens comme expression de sa joie, de sa reconnaissance et de sa consécration.

Deut. 14:22 - 1 Cor. 16:2 - 2 Cor. 9 - Héb. 13:16

C'est le devoir de chaque chrétien de participer, selon l'enseignement du Christ, à l'œuvre d'évangélisation et de mission, en donnant de son argent et en s'engageant au témoignage.

Rom. 10:14-15 - 2 Cor. 8:24 - 1 Cor. 9:16-17

DISCIPLINE

L'exercice de la discipline a pour but de ramener sur le chemin de l'obéissance au Seigneur le chrétien égaré, et de préserver le témoignage de l'Église en cas de transgression manifeste et scandaleuse des commandements de Dieu.

1 Cor. 5 - Rom. 16:17



L'Église peut décider de ne pas garder en son sein un tel membre qui repousse les exhortations fraternelles qui lui sont adressées pour l'amener à la repentance et à la confession de ses péchés.

Mt. 18:15-18 - Gal. 6:1 - 2 Thess. 3:15

Privé de tous ses droits dans l'Église et exclu de la Cène, il n'est toutefois pas exclu des assemblées publiques, cultes et autres réunions.

S'il revient au Seigneur, il peut de nouveau, sur sa demande, s'intégrer à la vie de l'Église et solliciter sa réadmission comme membre.

NOTE

À côté des membres de l'Église locale, d'autres personnes peuvent manifester un attachement au Seigneur et un intérêt réel pour la vie de la communauté, en participant, de diverses manières, aux activités de l'Église, sans cependant en devenir membres.

Le ministère d'accueil de l'Église pour tous les prochains étant fondamental, ses membres se doivent d'entourer ces personnes, dans l'amour du Christ, les aidant ainsi dans leur croissance spirituelle et favorisant leur engagement dans la communauté.



NOS PARTENAIRES

ALLIANCE BAPTISTE MONDIALE



L'Alliance baptiste mondiale (BWA) est une alliance mondiale d'Églises et d'organisations baptistes fondée en 1905 à Exeter Hall à Londres à l'occasion du premier Congrès mondial baptiste. L'organisation compte près de 50 millions de personnes et est la plus grande organisation d'Églises baptistes dans le monde.

MISSION :

Mettre en réseau la famille baptiste pour avoir un impact sur le monde pour Christ.

VISION :

L'Alliance baptiste mondiale est un mouvement mondial de baptistes qui partagent une confession de foi commune en Jésus-Christ, unis par l'amour de Dieu pour se soutenir, s'encourager et se fortifier mutuellement tout en proclamant et en vivant l'Évangile de Jésus-Christ dans la puissance du Saint Esprit face à un monde perdu et souffrant.



Déclaration du centenaire - Birmingham, Royaume-Uni, juillet 2005

Aux croyants baptistes du monde entier avec amour et joie de la part de ceux qui se sont rassemblés à Birmingham, Royaume-Uni, lors du Congrès du Centenaire de la BWA.

Ensemble, ceux qui sont assemblés

L'espoir d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre

1. Nous renouvelons notre engagement envers le Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur, notre guide et notre ami, dans la puissance de l'Esprit Saint. Nous affirmons notre vie ensemble comme une communauté de foi qui attend avec espérance le retour du Christ, un nouveau ciel divin et une nouvelle terre ;



Notre Dieu trinitaire

2. Nous croyons en l'unique Dieu éternel qui s'est révélé à nous comme Père, Fils et Esprit Saint ;
3. Nous nous réjouissons que notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, révélé dans les Écritures comme étant pleinement Dieu et pleinement humain, et dont la vie nous montre le chemin du vrai discipulat, a été crucifié pour nous et ressuscité des morts le troisième jour pour nous sauver de nos péchés ;

Écritures

4. Nous déclarons que les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, inspirées par Dieu, ont une autorité suprême en tant que Parole écrite de Dieu et sont pleinement dignes de confiance pour la foi et la conduite ;

L'Église et le Royaume

5. Nous croyons que la foi chrétienne est mieux comprise et vécue au sein de la communauté du peuple de Dieu appelé à être prêtres les uns envers les autres, à mesure que ces Écritures sont lues et étudiées ensemble. Nous remercions Dieu pour tous ceux qui étudient la Parole de Dieu et cherchent à mettre en pratique ses enseignements individuellement et collectivement à travers le fonctionnement de la congrégation ;
6. Nous comprenons que notre adoration, notre mission, notre baptême et notre célébration de la Cène témoignent avec joie des grands desseins de Dieu dans la création et la rédemption ;
7. Nous croyons que nos Églises rassemblées, avec d'autres véritables Églises chrétiennes, sont appelées à être des témoins du Royaume de Dieu. C'est pourquoi nous prions, travaillons et espérons pour le Royaume de Dieu lorsque nous proclamons sa réalité présente et à venir ;
8. Nous déclarons que par le Saint-Esprit nous faisons l'expérience de l'interdépendance avec ceux qui partagent ce discipulat dynamique de l'Église en tant que peuple de Dieu. Ainsi, nous affirmons le mariage chrétien et la vie de famille ;
9. Nous nous repentons de ne pas avoir prié et travaillé assez dur pour accomplir la prière du Christ pour l'unité de l'Église. Nous nous engageons à prier et à travailler pour promouvoir l'unité des croyants chrétiens ;
10. Nous affirmons que le baptême des croyants par immersion est la manière biblique de déclarer publiquement le discipulat pour ceux qui se sont repentis du péché et sont venus à la foi personnelle en Jésus Christ comme Seigneur et Sauveur ;

L'œuvre du Christ : expiation et rédemption

11. Nous affirmons la dignité de tous les hommes et de toutes les femmes, car ils sont créés à l'image de Dieu et appelés à être saints. Nous reconnaissons que nous sommes corrompus par le péché, qui encourt la colère et le jugement divins ;
12. Nous confessons le sacrifice expiatoire du Christ sur la croix, mourant à notre place, payant le prix du péché et vainquant le mal, qui par cet amour réconcilie les croyants avec notre Dieu aimant ;

L'intendance de la création de Dieu

13. Nous proclamons notre amour du monde créé par Dieu et affirmons notre engagement à l'intendance de la création de Dieu.

Notre mission

14. Nous déclarons que Dieu donne des dons spirituels aux croyants qui sont appelés à vivre une vie d'adoration, de service et de mission. Ces dons sont discernés et confirmés ensemble par la communauté de croyants ;

15. Nous savons que, suivant l'ordre d'envoi de Jésus, chaque croyant, habilité par Dieu, est appelé à être missionnaire, à apprendre et à partager davantage du Christ pour que le monde croie ;

Liberté religieuse et justice

16. Nous confessons que la foi en Christ implique un engagement passionné pour la liberté religieuse, la liberté, la paix et la justice ;

17. Nous affirmons qu'en Jésus-Christ, tous les hommes sont égaux. Nous nous opposons à toutes les formes d'esclavage, de racisme, d'apartheid et de nettoyage ethnique et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous attaquer à ces péchés ;

En ce centenaire, nous déclarons, affirmons et nous nous engageons envers le Seigneur Jésus-Christ et les uns envers les autres, croyant à la vérité trouvée en Lui et révélée dans les Écritures. Reconnaisant qu'il s'agit d'une confession de foi partielle et incomplète, nous déclarons avec audace que nous croyons que la vérité se trouve en Jésus-Christ telle que révélée dans les Saintes Écritures. Parce que nous avons foi et confiance en Lui, nous décidons de proclamer et de démontrer cette foi au monde entier.

Amen et Amen. Maranatha, viens, Seigneur Jésus, viens !



FÉDÉRATION BAPTISTE EUROPÉENNE



La Fédération Baptiste Européenne (EBF) est composée d'environ 825.000 membres répartis dans 61 organismes membres et dans 52 pays, du Portugal aux confins de la Russie. Cette famille comprend des baptistes en Eurasie, au Moyen-Orient et au Proche-Orient.

La Fédération Baptiste Européenne est également le **représentant européen** de l'**Alliance Baptiste Mondiale**.



Objectif de l'EBF

Selon ses statuts, l'EBF a pour but de *"renforcer et de rassembler les baptistes en Europe et au Moyen-Orient sur la base de leur témoignage chrétien et de leurs convictions particulières, de les encourager et de les inspirer dans la foi, la communion et la responsabilité partagée, et de chercher dans tous ses efforts à accomplir la volonté de Jésus Christ, Seigneur et Sauveur"* .

Historique

L'EBF a été fondée en 1949 pour unir les baptistes européens alors que l'Europe émergeait de la dévastation de la seconde guerre mondiale. Pendant la guerre froide, l'EBF a maintenu le contact avec les croyants derrière le rideau de fer qui souffraient pour leur foi. L'EBF est l'une des six Régions qui composent l'Alliance baptiste mondiale.

De nombreuses Églises baptistes sont encore confrontées à des difficultés résultant de la pauvreté, de la guerre ou de menaces permanentes à leur liberté religieuse. La famille EBF est diversifiée



dans sa culture, langues et traditions mais reste unie dans son identité baptiste, son zèle évangélique et son souci des droits de l'homme et de la liberté religieuse. Nous partageons l'engagement de jouer un rôle à part entière avec les autres chrétiens dans la création de sociétés en Europe et au Moyen-Orient qui reflètent les valeurs du Royaume de Dieu.

Mission et évangélisation

Au cours des dix dernières années, il a été passionnant de voir **une croissance significative de nouveaux croyants et de nouvelles Églises parmi les baptistes européens.**

L'EBF, avec l'aide généreuse de ses partenaires missionnaires, a développé un nouveau projet ambitieux pour faciliter l'évangélisation et l'implantation de nouvelles églises. Les Partenariats Missionnaires (MP) fournissent des fonds pour des personnes douées pour travailler comme évangélistes et planteurs d'Églises dans leur propre pays.

C'est ainsi, entre autres, que l'EBF travaille en étroite collaboration avec des partenaires missionnaires basés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni pour faire connaître Jésus en Europe et au Moyen Orient.

Droits de l'homme et liberté religieuse

L'EBF a été très active dans la **défense de la liberté religieuse** dans les pays où les Baptistes et d'autres minorités religieuses ont été victimes de discrimination, de lois religieuses répressives et même de violence et d'emprisonnement ces dernières années. Un groupe de spécialistes, comprenant plusieurs avocats spécialisés dans les droits de l'homme, est disponible pour conseiller l'EBF dans ses démarches auprès des gouvernements et d'autres autorités. L'EBF aborde également des questions de droits de l'homme qui touchent l'ensemble de l'Europe, telles que la croissance récente de la traite des êtres humains.

Enseignement théologique

L'une des grandes priorités de l'EBF a été le **développement de la formation théologique** pour les futurs dirigeants de nos Églises et Unions. La plupart des Unions ont leurs propres séminaires de formation pour pasteurs, musiciens et autres, et beaucoup d'entre eux font partie du Consortium EBF des écoles théologiques baptistes européennes (CEBTS).

L'EBF a le privilège d'être associé au Centre international d'études théologiques baptistes (IBTSC) d'Amsterdam, aux Pays-Bas, une ressource majeure pour la formation théologique dans un contexte international. Ce superbe établissement est spécialisé dans l'offre de qualifications académiques supérieures pour ceux qui seront les dirigeants de l'Union et les professeurs de théologie dans leur propre pays.

Aide baptiste européenne (EBAid)

EBAid est une initiative qui a pour but d'être un canal plus efficace pour les projets d'aide humanitaire et de développement à travers les œuvres membres de l'EBF. Nous sommes ravis que plusieurs de nos partenaires en Europe et en Amérique du Nord ainsi que BWAid soient devenus membres du Consortium EBAid. Son but est de coordonner une réponse aux nombreuses demandes d'aide que nous recevons des unions baptistes, des Églises et d'autres projets en Europe et au Moyen-Orient. Nous y voyons un moyen pratique d'exprimer l'amour du Christ pour les pauvres, les personnes vulnérables et marginalisées avec lesquelles nos communautés entrent en contact.



FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE

Charte de la FPF approuvée par l'assemblée générale de janvier 2018



Préambule

La Charte exprime l'unité particulière qu'au long des années, les Églises, Unions d'Églises, Communautés, Œuvres et Mouvements de la Fédération protestante ont pu construire.

Sachant que l'unité dans la diversité reconnue est un témoignage original et nécessaire dans l'Eglise universelle comme dans la société, nous voulons l'affermir et l'approfondir entre nous.

Chaque Église, Union d'Églises et Institution souscrivant à cette Charte conserve les formulations de la foi, les expressions culturelles, les formes de présence dans la société et les priorités du témoignage auxquelles elle est attachée.

La Charte se veut parole de proposition et d'encouragement que nous nous adressons pour l'avenir afin de donner un sens plus fort à la communauté que nous représentons ensemble et de vivre la richesse de nos diversités avec plus d'imagination, de patience et de disponibilité les uns pour les autres.

Elle dit et redit, qu'à travers les exigences de la communication, de la confiance, de l'interpellation et de la solidarité fraternelles, de nouveaux chemins de communion et de fidélité évangélique se découvrent, inattendus... pour tous.

La Charte affirme ainsi un triple lien de communion entre les membres de la Fédération :

- La communion première donnée en Christ (communion fondamentale),*
- La communion donnée en partage à la famille protestante (communion d'héritage),*
- La communion en Christ à venir, que tous espèrent (communion eschatologique).*

Rassemblés en vue de rendre un témoignage commun à l'Évangile de Jésus-Christ, les Églises, Unions d'Églises, Communautés, Œuvres et Mouvements constituant la Fédération protestante de France entendent dans la communion de l'Église universelle exprimer par cette Charte le projet qui les unit.

1. Avec la diversité de nos histoires, de nos traditions respectives et de nos sensibilités théologiques, nous, membres de la Fédération, déclarons nôtres les convictions suivantes :

1.1. Nous nous savons appelés et liés par l'Évangile tel qu'en témoignent les Ecritures. Nous reconnaissons comme centrale l'annonce du salut par grâce, reçu par la foi seule.

La prédication de la Réforme, les mouvements spirituels qu'elle a entraînés, la démarche œcuménique, affermissent cette conviction.

1.2. Conscients que l'Esprit de Dieu nous parle aussi les uns par les autres, nous sommes en marche ensemble vers une communion plus visible dans le respect des différences et dans la liberté de nos interpellations mutuelles.

1.3. Dans l'amour fraternel et la liberté que nous donne l'Évangile, nous encourageons l'accueil mutuel à la Cène comme réponse à l'invitation du Seigneur et signe de notre communion en Christ.

1.4. Nous cherchons à discerner et à vivre pleinement la complémentarité des dons, des ministères, des modes d'action divers que le même Seigneur donne en vue du bien de tous.

1.5. Envoyés dans le monde par Jésus-Christ proclamer la bonne nouvelle, nous cherchons à manifester ensemble sa puissance de libération et de renouveau par notre parole, notre prière, notre manière de vivre et nos engagements dans la société.

Aucun de nous n'est possesseur de la Parole et de la vérité de son interprétation, mais tous nous sommes appelés à nous laisser transformer par cette Parole pour grandir ensemble dans l'obéissance.

2. L'appartenance à la Fédération Protestante implique les conséquences suivantes qui définissent notre pratique de la vie commune :

2.1. Renforcer les liens entre les Églises, Unions d'Églises, Institutions, Œuvres et Mouvements en réfléchissant ensemble aux questions théologiques et éthiques suscitées par l'actualité, par les évolutions de nos sociétés et de nos cultures.

Cette réflexion commune est d'autant plus nécessaire qu'elle est rendue parfois complexe du fait de la diversité de nos compréhensions de la référence à l'Écriture.

Accepter l'interpellation réciproque qu'entraînent les divergences entre conceptions ou pratiques du baptême, dans l'espoir de les rapprocher et la conviction mutuelle que les uns et les autres cherchent à être fidèles à l'enseignement biblique.

2.2. Organiser à tous les niveaux le partage des informations et des projets, des soucis et des espérances ;

Développer la concertation en vue d'actions communes, que celles-ci soient des entreprises de formation, d'évangélisation, de diaconie, ou de combat pour la justice, la sauvegarde de la création, et les droits humains ;

Développer la nécessaire communication aux niveaux local et régional, en particulier entre les différentes Eglises et Institutions membres de la Fédération, pour permettre d'éviter toute action présentant un caractère de concurrence ;

Assumer les tensions et les oppositions éventuelles dans la vérité et le respect fraternel.

2.3. Accepter en cas de différend entre Églises, Unions d'Églises, Communautés, Œuvres et Mouvements la médiation de la Fédération pour la recherche d'une conciliation ou de la réconciliation.

2.4. Vivre une solidarité financière à la mesure de nos ressources respectives comme un réel témoignage de notre volonté de vie commune.



3. La Fédération protestante de France, pour rendre témoignage à l'Évangile dans le monde, s'exprime publiquement par son Conseil.

L'importance de ce témoignage implique le risque d'une parole commune, qui pourra prendre acte d'une pluralité de points de vue.

Les membres de la Fédération ont la responsabilité de relayer l'information sur ces prises de position.

Nous acceptons que le Conseil diffuse des documents d'étude de nature à susciter une réflexion théologique ou éthique parmi les membres de la Fédération.

Nous reconnaissons qu'il appartient au ministère du président du Conseil de la Fédération de prononcer une parole publique lorsque le Conseil ou le Bureau l'y encourage ou lorsque les circonstances l'appellent.

4. La Fédération protestante de France se veut une communauté ouverte à d'autres Églises ou Unions d'Églises, Communautés, Œuvres ou Mouvements qui se reconnaissent dans ces convictions et sont prêts à donner leur adhésion à cette Charte.

Elle a vocation à manifester notre souci de l'unité du corps du Christ au travers de ses relations oecuméniques et à réunir en un témoignage commun les expressions diverses de notre espérance du règne de Dieu.



CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE



Identité

Le CNEF se réclame de l'héritage des Réformes protestantes et des mouvements de Réveils qui ont suivi. Ses membres partagent tous une même conviction évangélique fondamentale telle qu'elle est exprimée par la Déclaration de foi de l'Alliance Évangélique. Ils peuvent avoir des sensibilités théologiques diverses sur des points jugés non séparateurs. Ils se reconnaissent aussi dans les affirmations de la Déclaration de Lausanne et du Manifeste de Manille. Par ailleurs, le CNEF reprend à son compte, parmi les missions de la FEF, celles qui contribuent au bien commun des Évangéliques, ainsi que la vision et les engagements de l'AEF. Enfin, il s'inscrit dans les réseaux européen et mondial du mouvement évangélique (Alliance évangélique européenne et Alliance évangélique mondiale).

Vision

L'ensemble des croyants du monde entier, rachetés par le Fils de Dieu et revêtus de son Esprit, sont un en Jésus-Christ. Ils sont appelés à adorer le Seigneur et à proclamer l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre. Ce témoignage universel rendu à l'Évangile par tous les chrétiens répond au besoin le plus essentiel de notre monde. Les membres du CNEF déclarent donc, avec tous ceux qui voudront se joindre à eux, qu'ils veulent unir leurs cœurs et leurs volontés afin d'honorer Dieu et d'obéir à sa Parole pour le progrès de l'Évangile.

Ainsi, le CNEF est une plate-forme commune à tous ses adhérents, une base pour renforcer les liens entre ses membres et amener les chrétiens évangéliques à mieux se connaître. Il cherche aussi à exprimer l'unité donnée par Jésus-Christ, aux plans national, régional ou local. Il veut favoriser diverses actions, notamment sur le plan de la prière, de l'évangélisation, de la formation, de l'entraide et du témoignage chrétien. Il souhaite ainsi rendre plus sensible la présence des évangéliques, développer leur action dans la société et être la voix des protestants évangéliques pour faire entendre, lorsque cela est jugé nécessaire, une parole appropriée.

Mission

Organe représentatif du protestantisme évangélique français, le CNEF est habilité à exercer parmi ses membres ou en leur nom, un rôle de concertation, d'information, de représentation et d'animation de projets. Il cherche à renforcer la communion et la concertation entre ses membres



ainsi que la collaboration et la mutualisation de leurs ressources communes. Dans le respect des initiatives plus particulières de ses membres, il lui appartient de mettre en place des actions qui vont dans ce sens et qui contribuent au progrès de l'Évangile.

Il veut favoriser une meilleure visibilité et lisibilité du protestantisme évangélique français, tant vis-à-vis de l'opinion publique que des médias, des autorités politiques, de l'administration, des autres confessions chrétiennes ou de diverses instances représentatives. Compte tenu des racines historiques communes et des défis posés à l'ensemble du protestantisme, le CNEF veillera à développer une concertation utile avec la Fédération Protestante de France.

De manière générale, il met tout en œuvre pour aider ses membres à être *“le sel de la terre et la lumière du monde”*.

Valeurs

Au cœur de leur engagement et de leur pratique, les membres du CNEF veulent vivre en accord avec les principes de déontologie qu'ils se sont donnés et conformément aux valeurs qui l'inspirent.

Ils sont fermement attachés à la liberté religieuse, telle que, en particulier, la Convention européenne des droits de l'homme le stipule. Ils se savent solidaires du monde créé par Dieu et soucieux de lui annoncer l'Évangile dans toutes ses dimensions.

Ils veulent être particulièrement attentifs au développement de relations de qualité, respectueuses de l'identité de chacun, sans forcément souscrire aux particularismes de l'un ou l'autre. Ils gardent une attitude de respect et d'ouverture à l'égard de chacun. Ils veillent à éviter la polémique sur des points de divergence et s'appliquent à manifester positivement toute la communion possible.

Ils privilégient la concertation et la collaboration, encouragent les projets et actions élaborés par le CNEF tout en reconnaissant à chacun la liberté de ne pas participer à tout ce qui est proposé. L'unité n'est pas synonyme d'uniformité et fait droit à la diversité.

Ils s'efforcent de se conduire d'une manière digne de l'Évangile du Christ et d'avoir un comportement cohérent. C'est pourquoi ils chercheront toujours à agir avec honnêteté, humilité, amour et vérité, et à conformer leur enseignement et leur pratique, tant privée que publique, à la révélation biblique.

PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DU CNEF

Dans l'esprit de la Charte de fondation du CNEF, ses membres s'engagent à mettre en œuvre les principes déontologiques suivants.

Les membres du CNEF s'efforcent de manifester de façon concrète l'unité qui est donnée en Christ en tissant des liens les uns avec les autres. Ils entretiennent entre eux une attitude fraternelle et bienveillante, dépourvue de tout esprit de concurrence, de dénigrement ou de supériorité. En tant que responsables d'Églises et d'œuvres, ils s'engagent à manifester et à promouvoir cet état d'esprit au sein de leur communauté ou de leur organisation.

Les membres du CNEF privilégient la concertation et la collaboration, tout en veillant au respect de l'identité et de l'intégrité de chaque membre ainsi que de leurs initiatives. Ils se veulent



particulièrement attentifs au développement, entre les membres, de relations de qualité, respectueuses de l'identité de chacun. Tout en conservant leur liberté de ne pas souscrire aux particularismes de chacun, ils sont en accord sur l'essentiel de la foi, tel qu'il est exprimé dans la déclaration de foi.

Les membres du CNEF s'efforcent de se tenir informés de leurs projets, notamment en ce qui concerne l'implantation d'Églises, en veillant au respect de ce qui est entrepris par d'autres pour le témoignage de l'Évangile dans un lieu donné. Ils gardent une attitude de respect et d'ouverture à l'égard de ceux avec lesquels une collaboration est limitée pour des raisons théologiques, historiques ou de pratiques. Ils veillent à éviter la polémique sur des points de divergence et s'appliquent à manifester positivement toute la communion possible.

Les membres du CNEF veillent à ne pas condamner ceux qui parmi eux entretiennent des relations et collaborent avec d'autres partenaires chrétiens. Ils s'interdisent toute démarche qui viserait à discréditer le travail d'une Église ou d'une œuvre et, notamment, de répandre des rumeurs ou des propos malveillants. Ils s'emploient au contraire à cultiver un esprit fraternel en gardant la possibilité de s'interpeller sur leurs choix respectifs.

Parce qu'ils se reconnaissent membres à part entière du Corps de Christ, les membres du CNEF s'interdisent d'attirer les membres d'une autre communauté. Ils respectent la liberté de choix de leurs membres et les accompagnent, en cas de changement, pour que tout soit fait dans la concertation et la lumière.

De manière générale, les membres du CNEF sont encouragés à traduire au plan local le souci qui prévaut à l'échelon national et accorder le plus grand soin à la qualité de leurs relations mutuelles. Ils encouragent les projets et actions élaborés par le CNEF et autant que possible par certains de ses membres

Ainsi les membres du CNEF veulent par leur comportement et leurs relations favoriser l'avancement du Royaume de Dieu et accomplir leur vocation qui est de servir et de rendre témoignage au même Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, en comptant sur sa seule grâce.





Église fédérée

Église MIB

Recherche pionnière

Annexe

En cours d'adhésion

